

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

Nombre de membres en exercice : 15 L'assemblée régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.

Présents : 14 **Présents :** Pierre-Emmanuel DAUTRY, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Muriel SAIZ, Emilie THISSE, Blandine GEFFROY, Isabelle GEOFFROY, Véronique NUNGE, Bastien ALISE, Pierrette COUDERT, Cyril XIMENES, Julien THISSE, Romain DEVOISE

Votants : 14

Représentés :

Absents excusés : César VERDIER

Secrétaire de séance : Bastien ALISE

La séance est ouverte par Pierre-Emmanuel DAUTRY, maire sortant, qui a convoqué les membres du nouveau conseil municipal. Ils les déclarent officiellement installés dans leurs fonctions. Bastien ALISE est désigné secrétaire de séance.

Pierrette COUDERT, doyenne d'âge des conseillers municipaux, prend ensuite la présidence de la séance en vue de l'élection du maire.

➤ **Election du maire**

Les règles relatives à l'élection du maire sont rappelées : l'élection du maire a lieu à bulletins secrets et à la majorité absolue.

Après appel de candidatures, il est procédé au vote. Pierre-Emmanuel DAUTRY est candidat au poste de maire de la commune nouvelle de VENTALON EN CEVENNES.

Les élus sont ensuite appelés individuellement afin de déposer leur bulletin de vote dans l'urne.

Les assesseurs sont Isabelle GEOFFROY, Céline MATHIEU, et Bastien ALISE secrétaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Pierre-Emmanuel DAUTRY = 14 voix (quatorze voix).

Pierre-Emmanuel DAUTRY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire de la commune de Ventalon en Cévennes et immédiatement installé.

Pierre-Emmanuel DAUTRY, élu maire, prend la présidence de la séance.

➤ **Détermination du nombre d'adjoints à élire**

Pierre-Emmanuel DAUTRY précise que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, sachant que le conseil municipal de VENTALON EN CEVENNES compte quinze membres en exercice. Il propose la création de trois postes d'adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la création de trois postes d'adjoints au maire pour la commune de VENTALON EN CEVENNES.

➤ **Elections des adjoints au maire**

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints a lieu au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est constaté qu'une liste est candidate, menée par Emilie THISSE.

Il est procédé au déroulement du vote.

- Election des adjoints :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Liste menée par Emilie THISSE = 14 voix (quatorze voix).

La liste menée par Emilie THISSE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue.

Les adjoints sont proclamés et immédiatement installés dans leurs fonctions. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste :

Emilie THISSE, première adjointe

Hervé PELLECUER, deuxième adjoint

Muriel SAÏZ, troisième adjointe.

➤ **Lecture de la charte de l' élu local**

Le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local et en remet un exemplaire à chaque élu.

➤ **Election des maires délégués de Saint Andéol de Clerguemort et de Saint Frézal de Ventalon**

Pierre-Emmanuel DAUTRY précise que le conseil municipal de la commune nouvelle de VENTALON EN CEVENNES doit procéder à l'élection des maires des communes déléguées de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et de SAINT FREZAL DE VENTALON.

Les maires des communes déléguées sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

- Election du maire délégué de SAINT FREZAL DE VENTALON :

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote. Emilie THISSE est candidate au poste de maire de la commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Emilie THISSE = 14 voix (quatorze voix).

Emilie THISSE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire de la commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon et immédiatement installée.

- **Election du maire délégué de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT :**

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote. Hervé PELLECUER est candidat au poste de maire de la commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Hervé PELLECUER = 14 voix (quatorze voix).

Hervé PELLECUER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire de la commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort et immédiatement installé.

➤ **Délégations permanentes du conseil municipal au maire**

Conformément aux termes de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de déléguer un certain nombre d'attributions au maire afin de simplifier la gestion des affaires de la commune au quotidien, dans un souci d'efficacité et de gain de temps en évitant des réunions répétées du conseil municipal. Le maire doit rendre compte au conseil municipal trimestriellement de l'usage qu'il fait des délégations qui lui sont accordées.

Les élus débattent de chaque délégation proposée par le code général des collectivités territoriales.

Les délégations sont toutes attribuées au Maire à l'unanimité, sauf les paragraphes 29, 30 et 31 de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales qui seront soumises au conseil municipal en cas de besoin.

➤ **Indemnités des élus**

Bien que les fonctions d'élus soient par principe gratuites et reposent sur le bénévolat, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique.

L'indemnité du maire est attribuée de droit, sans qu'une délibération de la commune ne soit nécessaire, selon un barème tenant compte de la strate démographique de la commune, sauf si le maire y renonce. L'indemnité du maire d'une commune de moins de 500 habitants est de 28,1 % de l'indice terminal brut de la fonction publique.

Le conseil municipal doit délibérer afin de fixer les indemnités des maires délégués, adjoints et conseillers délégués, sachant que les indemnités ne sont pas cumulables entre les fonctions.

Les élus votent pour la formule suivante :

les maires délégués seront indemnisés à hauteur de 7,5 % de l'indice terminal brut de la fonction publique, le troisième adjoint de la commune nouvelle de Ventalon en Cévennes à hauteur de 7,5 % de l'indice terminal brut de la fonction publique, et les conseillers municipaux délégués à hauteur de 5,03 % de l'indice terminal brut de la fonction publique.

Les élus votent pour ce projet à l'unanimité.

➤ **Désignation des délégués ou représentants de la commune auprès des organismes extérieurs**

Il convient que la commune désigne ses délégués ou représentants auprès des organismes extérieurs suivants.

Pour chacun des organismes ci-après, il est fait un appel à candidats.

Après discussion, les délégués suivants sont nommés :

SDEE – syndicat départemental d'énergie et d'équipement (2 délégués titulaires)

Pierre-Emmanuel DAUTRY et Blandine GEFFROY sont désignés délégués au SDEE.

Parc National des Cévennes (1 titulaire et 1 suppléant)

Emilie THISSE est désignée déléguée titulaire ; Pierrette COUDERT est désignée déléguée suppléante.

Syndicat mixte de la Ligne Verte (2 titulaires + suppléants)

Cyril XIMENES et Pierre-Emmanuel sont désignés délégués titulaires ; Julien THISSE, Bastien ALISE, Blandine GEFFROY et César VERDIER sont désignés délégués suppléants.

Lozère Ingénierie (1 représentant titulaire)

Blandine GEFFROY est désignée déléguée à Lozère Ingénierie.

Correspondant Défense (1 titulaire)

César VERDIER est désigné délégué titulaire.

Association des communes forestières (1 titulaire et 1 suppléant)

Pierre-Emmanuel DAUTRY est désigné délégué titulaire et Daniel MATHIEU est désigné délégué suppléant.

CUMA DU VENTALON (1 titulaire)

Cyril XIMENES est désigné représentant de la commune.

SCIC Viv' la Vie – société coopérative d'intérêt collectif relative à la santé

Muriel SAIZ et Isabelle GEOFFROY sont désignées déléguées communales.

Association Contrats Verts Sud Lozère (1 délégué titulaire et 1 suppléant)

Muriel SAIZ est désignée déléguée titulaire ; Véronique NUNGE est désignée déléguée suppléante.

AGEDI – logiciel de gestion des affaires communales (1 titulaire)

Isabelle GEOFFROY est désignée déléguée communale.

Trait d'Union (1 titulaire et 1 suppléant)

Emilie THISSE est désignée déléguée titulaire et Muriel SAIZ est déléguée suppléante.

SELO - société d'économie mixte d'équipement pour le développement de la Lozère (1 titulaire et 1 suppléant)

Daniel MATHIEU est désigné délégué titulaire et Romain DEVOISE est désigné délégué suppléant.

Syndicat Mixte Numérique (1 titulaire et 1 suppléant)

Pierre-Emmanuel DAUTRY est désigné délégué titulaire et Isabelle GEOFFROY est délégué suppléant.

CNAS – comité national d’action sociale (1 délégué élu)

Pierre-Emmanuel DAUTRY est désigné délégué communal.

ONF (1 titulaire et 1 suppléant)

Daniel MATHIEU est désigné délégué communal et Pierre-Emmanuel DAUTRY délégué suppléant.

ADMR (1 titulaire et 1 suppléant)

Muriel SAIZ est désignée déléguée communale et Isabelle GEOFFROY déléguée suppléante.

Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (1 titulaire et 1 suppléant)

Daniel MATHIEU est désigné délégué communal et Véronique NUNGE déléguée suppléante.

Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère (1 titulaire et 1 suppléant)

Cyril XIMENES est désigné délégué communal et Pierre-Emmanuel DAUTRY délégué suppléant.

Association Hébergement et Logement (1 titulaire et 1 suppléant)

Muriel SAIZ est désignée déléguée communale et Isabelle GEOFFROY et César VERDIER délégués suppléants.

Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère (1 titulaire et 1 suppléant, dans l’ordre du tableau)

Pierre-Emmanuel DAUTRY est désigné représentant titulaire et Emilie THISSE suppléante.

Référent sentier

Cyril XIMENES est désigné délégué communal et Bastien ALISE suppléant.

Référent ambroisie et moustiques tigres

Cyril XIMENES est désigné délégué communal et Bastien ALISE suppléant.

Correspondant incendie et secours

Julien THISSE est désigné délégué communal, et Cyril XIMENES suppléant.

Le maire indique qu’il compte donner les délégations suivantes à certains élus :

THISSE Emilie	1 ^{er} Maire Adjointe - Maire délégué de St Frézal de Ventalon	Enfance et jeunesse, Accueil des populations nouvelles, Environnement et cadre de vie
---------------	---	--

PELLECUER Hervé	2 ^{ème} Maire Adjoint – Maire délégué de St Andéol de Clerguemort	Finances-juridiques -ressources humaines
SAIZ Muriel	3 ^{ème} Maire Adjointe	Vie associative et culturelle - action sociale - vie citoyenne-communication
MATHIEU Daniel	Conseiller délégué	Agriculture – Forêt – développement de projets économiques et de restaurations patrimoniales
GEFFROY Blandine	Conseiller délégué	Voiries, travaux extérieurs, gestion du patrimoine immobilier communal
THISSE Julien	Conseiller délégué	Sécurité civile (DECI-DFCI-PCS-OLD)
VERDIER César	Conseiller délégué	Eau et assainissement (exploitation-travaux-SDAEP-SDA)
XIMENES Cyril	Conseiller délégué	Urbanisme (PLU, Adressage), chemins ruraux et développement des mobilités douces

➤ **Constitution des commissions municipales et extra-municipales**

Il convient de définir les membres des commissions ci-après :

- Appel d'offres (3 titulaires et 3 suppléants, en plus du maire) :

Hervé PELLECUER, Blandine GEFFROY, Cyril XIMENES sont désignés membres titulaires
Céline MATHIEU, Romain DEVOISE, César VERDIER sont désignés membres suppléants.

- MAPA (3 titulaires et 3 suppléants, en plus du maire) :

Il est fait le choix de créer une commission identique à celle de la commission d'appel d'offres.
Hervé PELLECUER, Blandine GEFFROY, Cyril XIMENES sont donc désignés membres titulaires –

Céline MATHIEU, Romain DEVOISE, César VERDIER sont désignés membres suppléants.

- Commission d'aide sociale (2 titulaires et 2 suppléants, le maire étant titulaire de droit) :

Muriel SAÏZ et Isabelle GEOFFROY sont désignées membres de la commission, ainsi que Véronique NUNGE et Romain DEVOISE.

La commission souhaite se réunir régulièrement pour avoir une veille sociale forte.

Des groupes de travail informels seront créés sur différentes thématiques, avec des élus animateurs par groupe, afin de favoriser le travail en équipe :

- Accueil des nouvelles populations / communication et vie citoyenne
- Environnement / Agriculture, forêt, patrimoine / AEP assainissement

- Voirie, travaux / Urbanisme
- Sécurité civile

Les animateurs listeront les principaux projets avec le maire et les proposeront aux élus qui s'inscriront dans les groupes de travail en fonction des projets dans lesquels ils souhaitent s'investir particulièrement.

Pierre-Emmanuel DAUTRY conclut la séance, tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués.

La séance est levée à 20 h 30.